

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DOURDANNAIS EN HUREPOIX**



**CREATION D'UN RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES**

**SAINT CHERON**

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT**

**ACTE D'ENGAGEMENT  
(A.E.)**

**MARCHE PUBLIC** passé en **PROCEDURE ADAPTEE**  
en application de l'article 28 du Code des marchés publics

# MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

**Maître d'Ouvrage :**  
**Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix**

**Objet du marché :**

**CREATION D'UN RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES**

**SAINT CHERON**

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT**

Date du Marché :

\_\_\_\_\_

Montant :

\_\_\_\_\_

Imputation :

\_\_\_\_\_

Entreprise :

Marché passé à procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Maître d'Oeuvre : **Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix.**

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du code des marchés publics : **Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix.**

Pouvoir adjudicateur et ordonnateur : **La Présidente de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix.**

Comptable Public assignataire des paiements : **Monsieur le Trésorier Payeur de Dourdan.**



## **ARTICLE 2 - PRIX**

### **2.1 - Montant du marché**

Les modalités de variation des prix sont fixées au C.C.A.P.

L'évaluation de l'ensemble des travaux telle qu'elle résulte de la décomposition du prix global et forfaitaire :

<b>MONTANT TOTAL H.T.</b>	.....
<b>T.V.A. 20,00 %</b>	.....
	_____
<b>MONTANT TOTAL T.T.C.</b>	.....
<b>MONTANT EN LETTRES :</b>	.....
	.....

### **2.2 - Montant sous-traité**

#### **2.2.1 - Montant sous-traité désigné au marché**

Les annexes numérotées n°<.....><sup>(1)</sup> et jointes au présent Acte d'Engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal, non révisable ni actualisable, de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous - traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total hors taxes des prestations que j'envisage (nous envisageons) de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

#### **2.2.2 - Montant sous-traité envisagé**

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous traitance les concernant à la personne responsable du marché.

Les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal, non révisable ni actualisable, de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

<sup>(1)</sup> < 1 à .....> ou <néant>

Nature de la prestation	Montant de la prestation (H.T.)
	TOTAL : <hr/>

**2.3 - Créance présentée en nantissement ou cession**

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement, ou céder, est ainsi de :

.....  
 .....  
 .....

**ARTICLE 3 - DELAIS**

Ce délai comprend la période de préparation du chantier.

Les travaux extérieurs devront être terminés pour le 31 Août 2014.

Les travaux intérieurs devront être terminés pour le 31 Octobre 2014.

L'entreprise s'engage à exécuter les travaux dans un délai de 12 semaines à compter de la notification de l'ordre de service.

Ce délai ne peut en tout état de cause être supérieur à 3 mois à compter de la notification de l'ordre de service.

## **ARTICLE 4 - PAIEMENTS**

5.1 - Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit (**JOINDRE UN RIB**) :

(1) Rayer la mention inutile.

- du compte ouvert au nom de :

- sous le numéro :

- Code Banque / Code Guichet / Clé :

- à :

5.2 - Les soussignés entrepreneurs groupés solidaires, autre que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leurs sont dues en exécution du marché par voie de virement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.

Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit des comptes suivants :

Prestations concernées	Désignation de l'Entreprise	Désignation du compte à créditer
	Nom de l'Entreprise Raison sociale Adresse	Etablissement (libellé en toutes lettres) Adresse Titulaire du compte Numéro du compte :

Toutefois, le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes ou les actes spéciaux.



<b>ANNEXE N°      A L'ACTE D'ENGAGEMENT</b> <b>EN CAS DE SOUS - TRAITANCE</b>
--

**Demande d'acceptation d'un sous-traitant et  
conditions de paiement du contrat de sous-traitance**

**MARCHE**

- titulaire        :
- objet            :

**PRESTATIONS SOUS - TRAITEES**

- nature :
- montant T.V.A. comprise :

**SOUS - TRAITANT**

- nom, raison ou dénomination sociale :
- entreprise individuelle ou forme juridique de la société :
  
- n° d'identité d'établissement (SIRET) :
- n° d'inscription au registre du commerce et des sociétés :  
(Remplacer, s'il y a lieu, "registre de commerce ou des sociétés" par "répertoire des métiers")
  
- adresse :
  
- compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, n° de compte) :

**CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS - TRAITANCE**

- modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :
- date (ou mois) d'établissement des prix :
- modalités de variation des prix :
- stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

**AUTRES RENSEIGNEMENTS**

- personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 106 du code des marchés publics
  
- comptable assignataire des paiements :

Le pouvoir adjudicateur

L'entrepreneur

Le mandataire